

CAHIER DES CHARGES

APPEL A CANDIDATURES POUR LA CREATION D'UNE
MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE (MSP)

PROJET URBAIN LES MESSAGERIES 1 – LOT L7 – PARIS
12^{EME}



TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES	3
ARTICLE 2. PRESENTATION D'ESPACES FERROVIAIRES.....	3
ARTICLE 3. PRESENTATION DU PROJET URBAIN	3
3.1. LE SITE DU PROJET URBAIN	3
3.2. LE CALENDRIER DU PROJET URBAIN	5
3.3. LA PROGRAMMATION URBAINE DE LA PHASE 1	5
3.4. DES AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES FORTES	6
3.5. DEMARCHE « EVALUATION D'IMPACTS SUR LA SANTE » (EIS)	6
ARTICLE 4. PRESENTATION DU PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE...7	7
4.1. PROJET PREVISIONNEL POUR LA MSP	7
4.2. EMPLACEMENT DANS LE PROJET URBAIN	7
4.3. DESCRIPTION DU LOCAL CONCERNE PAR L'APPEL A CANDIDATURES.....	8
ARTICLE 5. CONDITIONS GENERALES DE L'OCCUPATION DU LOCAL	10
5.1. SCENARIO ACQUISITION DU LOCAL	10
5.2. SCENARIO PRISE A BAIL DU LOCAL	10
ARTICLE 6. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	10
6.1. CANDIDATS ELIGIBLES ET ACTIVITES RECHERCHEES	10
6.2. DOSSIER DE CANDIDATURE	11
6.3. DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS	12

ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures est engagé par Espaces Ferroviaires Aménagement Commun (EFAC) avec le soutien d'ICF Habitat La Sablière, de la Direction de la Santé Publique de la Ville de Paris et de l'URPS.

EFAC, aménageur du projet urbain Les Messageries 1 – Paris 12^{ème}, lance le présent appel à candidatures pour désigner l'équipe médicale qui portera le projet de la future maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), qui sera implantée en rez-de-chaussée du lot L7, immeuble neuf de logements locatifs sociaux du futur quartier des Messageries, dont la livraison, coque brute, est prévue fin 2027.

Le projet urbain Les Messageries 1 est en cours de réalisation en vue d'un achèvement et d'une mise en service en 2028. Les travaux de viabilisation primaires (voiries primaires hors revêtements définitifs et amenée des réseaux en sous-sol) sont achevés. Les travaux de construction des futurs bâtiments sont en cours et s'échelonnent jusqu'en 2027.

La livraison complète du projet urbain Les Messageries 1 est envisagée fin 2028.

Le présent cahier des charges décrit le projet urbain, les ambitions pour la MSP, le local destiné à l'accueillir ainsi que les modalités d'organisation de l'appel à candidatures.

ARTICLE 2. PRESENTATION D'ESPACES FERROVIAIRES

EFAC est une filiale privée du groupe SNCF, spécialisée dans la conduite d'études et d'opérations de développement urbain et immobilier sur des sites ferroviaires qui n'ont plus d'utilité pour le groupe SNCF.

EFAC est l'aménageur du projet urbain Les Messageries 1. A ce titre, elle réalise des travaux d'aménagement consistant à remanier la topographie du site pour le rendre accessible, à réaliser les travaux de viabilisation (amenée des différents réseaux nécessaires au bon fonctionnement des constructions et du quartier, réalisation des structures de voirie, etc.) et à réaliser les espaces verts et aménagements définitifs (revêtement des voies et trottoirs, éclairage, mobilier urbain, etc.).

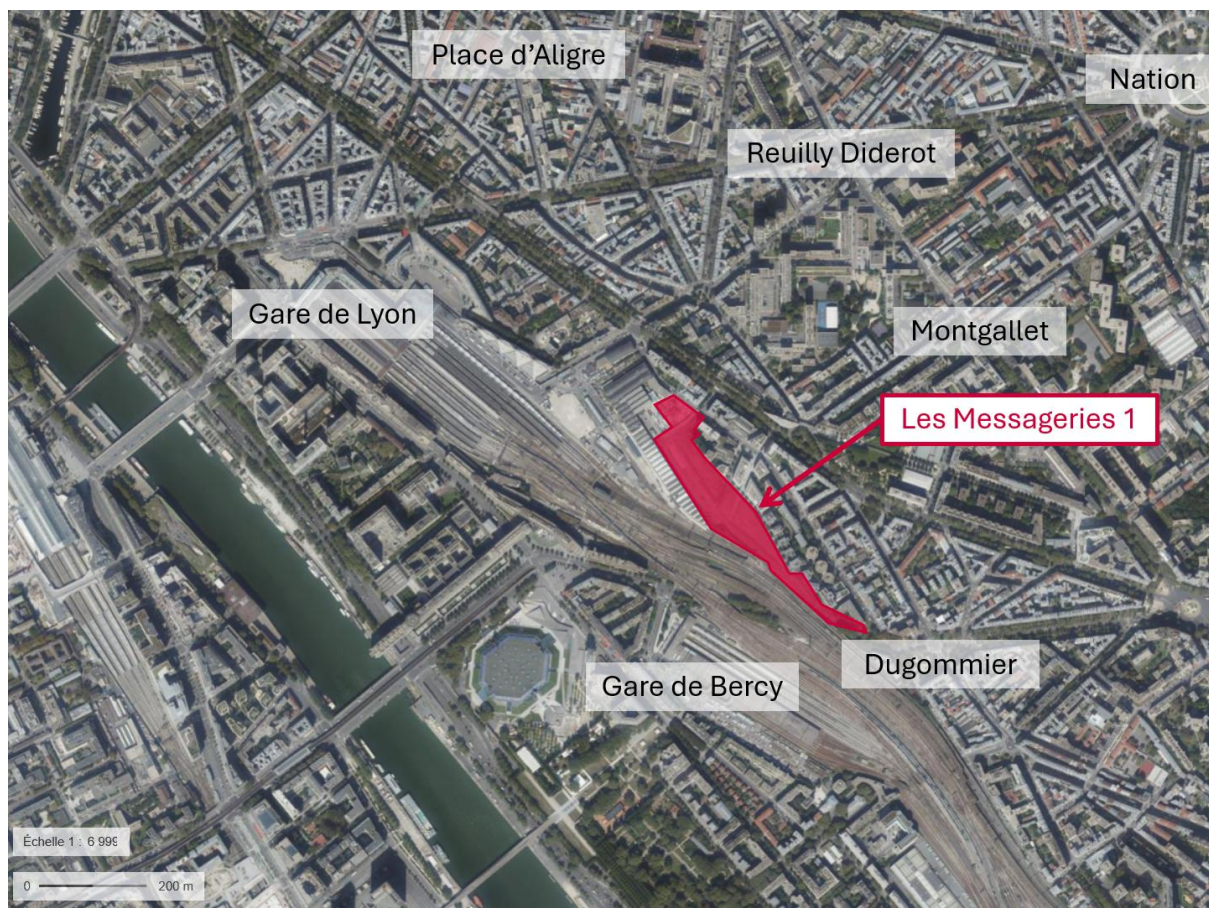
Enfin, EFAC joue un rôle d'ensemblier en étant responsable de la coordination générale de l'ensemble des opérations (y compris la construction des différents bâtiments) et en garantissant la qualité du projet urbain.

ARTICLE 3. PRESENTATION DU PROJET URBAIN

3.1. LE SITE DU PROJET URBAIN

Le projet urbain Les Messageries 1 se déploie sur une emprise d'environ 3 hectares délimité :

- + à l'est par les rues du Charolais et Jorge Semprun
- + au sud par le boulevard de Bercy
- + à l'ouest par le plateau ferroviaire de la gare de Lyon
- + au nord par les halles du Charolais.



Plan de localisation du projet urbain

Dans le cadre d'une évolution globale de la Gare de Lyon et de ses abords, le Groupe SNCF, en concertation avec la Ville de Paris, a engagé un processus de mutation de ce site ferroviaire.

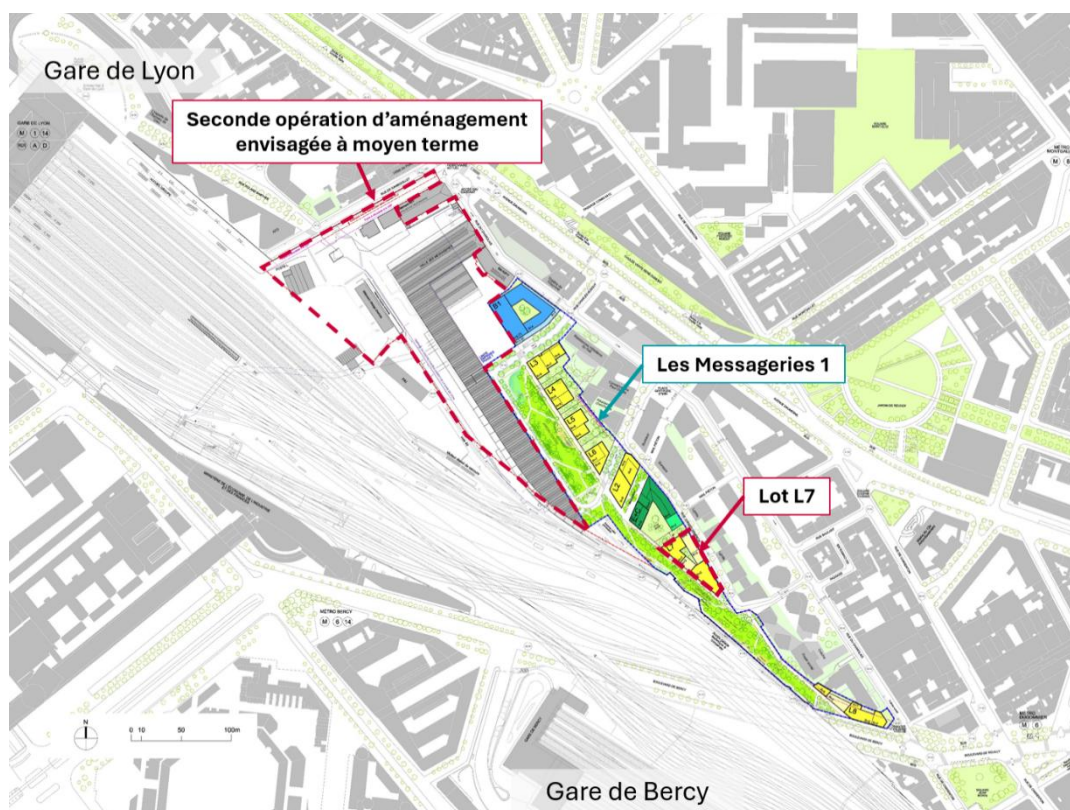
Le projet vise à désenclaver le site, dont la configuration actuelle crée des ruptures dans les parcours piétons entre la Gare de Lyon et le sud du 12^{ème} arrondissement :

- + en gommant l'effet de dalle, présent en raison de l'adossement du site au plateau ferroviaire, soit 5 mètres environ au-dessus du sol naturel, en remodelant le terrain et en le remettant au niveau des rues existantes ;
- + en créant de nouvelles continuités urbaines vers les quartiers alentours par le prolongement des rues existantes.

3.2. LE CALENDRIER DU PROJET URBAIN D'ENSEMBLE

Le projet urbain Les Messageries 1 est en cours de réalisation. Actuellement, les travaux de viabilisation sont achevés depuis 2023 et la majeure partie **des bâtiments du projet urbain sont en chantier**, pour des livraisons prévisionnelles entre 2027 et 2028.

Une seconde opération d'aménagement est envisagée à moyen terme dans la continuité de Messageries 1 afin notamment de permettre la création d'une grande continuité longitudinale entre la gare de Lyon et le métro Dugommier. Cette seconde opération d'aménagement, nécessitant de reconstituer des équipements ferroviaires (notamment le centre d'avitaillement de la Gare de Lyon), est en cours d'études urbaine et technique.



L'opération Les Messageries 1 est totalement indépendante de cette seconde opération d'aménagement. Les espaces publics définitifs du quartier (revêtement qualitatif des voiries, espaces verts, etc.) seront réalisés au fur et à mesure de l'achèvement des bâtiments en chantier et seront par conséquent **achevés courant 2028**.

3.3. LA PROGRAMMATION URBAINE DE MESSAGERIES 1

Le programme prévisionnel de Messageries 1 développe 41 000 m² de surface de plancher (SDP) décliné comme suit :

- + Habitat : environ 24 000 m² SDP répartis en logements en accession libre et logements locatifs sociaux et intermédiaires soit environ **360 logements** ;
- + Tertiaire : environ 9 600 m² de SDP avec un espace de logistique urbaine de 600 m² de SDP ;
- + Commerces / services en pieds d'immeuble : environ 2500 m² SDP ;
- + Un groupe scolaire de 8 classes et une crèche de 53 berceaux.

Cette opération prévoit l'arrivée d'environ 700 nouveaux habitants et 1 000 travailleurs dans l'immeuble de bureaux.

Les logements créés sont mixtes, comprenant 60% de logements sociaux et 40% de logements intermédiaires et libres.

La typologie des logements s'inscrit dans les objectifs du Plan Local de l'Habitat de la ville de Paris de réaliser 35% de T4 et + et 60 % de T3 et +, soit une part très importante de grands logements.

3.4. DES AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES FORTES

L'ambition du projet est de limiter les émissions de CO₂ de 30% en moyenne par rapport à la réglementation actuelle.

Une stratégie complète allant de l'échelle du quartier à celle du bâti :

- + les mobilités douces privilégiées (piétons / cyclistes) et réduction de la présence de la voiture (pas de parking en sous-sol et une unique boucle de circulation à sens unique) ;
- + la réduction de l'îlot de chaleur urbain par une végétalisation intense du quartier (30% de pleine terre et 50% de surfaces végétalisées à l'échelle des deux opérations d'aménagement) et l'infiltration des eaux pluviales pour restaurer un cycle naturel de l'eau ;
- + un quartier à biodiversité positive avec la création d'un jardin d'un hectare composé d'une diversité de strates végétales et de milieux différents ;
- + le réemploi avec la reconversion du patrimoine ferroviaire, la réutilisation d'une partie des déchets de démolition, la réutilisation de terres in situ ;
- + la maximisation du recours aux énergies renouvelables à l'échelle du projet, s'appuyant notamment sur le raccordement au réseau de chaleur urbain de la Ville (qui utilise plus de 50% d'énergie renouvelable et tend à se verdier davantage) pour l'eau chaude et le chauffage, complété par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture des immeubles pour la production d'électricité ;
- + l'utilisation de matériaux bio-sourcés (bois, paille, terre crue) et géo-sourcés (pierre) dans la construction des bâtiments.

Les chantiers, des travaux d'aménagement et des futures constructions, participeront également à cette stratégie par la mise en œuvre d'une charte chantier faibles nuisances, document contractuel qui encadre la gestion des chantiers et fixe des objectifs de réduction des impacts et nuisances de ces derniers.

3.5. DEMARCHE « EVALUATION D'IMPACTS SUR LA SANTE » (EIS)

Une Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) a été réalisée en 2021. Il s'agit d'une démarche pluridisciplinaire permettant d'analyser les effets positifs et négatifs du projet sous le prisme de la santé et d'établir des recommandations visant à maximiser les impacts positifs et réduire les effets négatifs du projet sur la population.

L'étude s'est déroulée en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé IDF, les services idoines de la Ville de Paris et la Maire du 12^{ème} arrondissement.

Quatre recommandations ont été retenues et seront mises en œuvre dans Messageries 1 et dans la seconde opération envisagée à moyen terme :

- + Création d'une maison pluriprofessionnelle de santé (MSP) en rez-de-chaussée d'un immeuble réalisé dans Messageries 1 et objet du présent appel à candidatures ;
- + Cohabitation des usages et ambiance apaisée au sein du futur jardin des Messageries ;

- + 5 studios pour l'accueil de personnes en souffrance psychique, qui sont suivies dans le cadre d'un parcours de soins (seconde opération d'aménagement) ;
- + Création d'un « lieu mutualisé » d'animation collective (seconde opération d'aménagement).

La synthèse de l'EIS est annexée au dossier d'appel à candidatures (*annexe 2*).

ARTICLE 4. PRESENTATION DU PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

4.1. PROJET PREVISIONNEL POUR LA MSP

Le projet porté par EFAC et la ville de Paris est le développement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) offrant un parcours de santé aux résidents actuels et aux futurs habitants.

Dans le 12^{ème} arrondissement, le taux de médecins généralistes conventionnés est légèrement inférieur à la moyenne dans la capitale et l'installation de nouveaux professionnels correspond à un besoin, a fortiori dans ce quartier amené à accueillir de nouveaux habitants, notamment de nombreuses familles. Le quartier présente divers avantages tels que la proximité avec les gares de Lyon et de Bercy, de nombreuses lignes de transport (RER, métro, bus), une forte végétalisation (jardin de Reuilly, promenade plantée, parc de Bercy et futur jardin d'un hectare au sein du quartier) et des équipements tels que le Conservatoire Paul Dukas, plusieurs bibliothèques, ou encore la Cinémathèque française aux alentours.

Il est souhaité que la MSP soit axée sur la jeunesse et la parentalité à l'aune des besoins pointés par les structures déjà existantes sur le territoire, notamment le centre médico psychologique pour enfants rue Eugénie Eboué et en phase avec la programmation du projet urbain (nouvelle école/crèche et production importante de logements sociaux).

Ce projet de santé, sera bien évidemment approfondi et décliné, par l'équipe médicale, qui pourra bénéficier de l'appui de l'URPS et de la CPTS du 12^{ème}, particulièrement dynamiques.

4.2. EMLACEMENT DANS LE PROJET URBAIN

Le local destiné à accueillir la MSP est situé au RDC du lot L7 du projet urbain, situé au 24 rue Jorge Semprun, réalisé par ICF Habitat La Sablière, bailleur social du groupe SNCF.

Le permis de construire du lot L7 a été délivré en 2024 par la ville de Paris, autorisant ainsi la construction du bâtiment. Le chantier est en cours pour une livraison prévisionnelle du bâtiment au second trimestre 2027.

Le lot L7 prévoit la réalisation de 74 logements locatifs sociaux et deux locaux à usage de commerces et services, dont **un de 300 m² dédié à la MSP objet du présent cahier des charges**. Dans le cadre du présent appel à candidatures, les candidats, selon leurs besoins, pourront éventuellement formuler une candidature sur une surface inférieure aux 300m². La faisabilité d'une divisibilité du local en deux cellules d'environ 210m² et environ 90m² est déjà assurée. La divisibilité en deux locaux d'environ 180m² et 120m², ou d'environ 150m² et 150m², pourrait également être étudiée.



Localisation du lot L7

4.3. DESCRIPTION DU LOCAL CONCERNE PAR L'APPEL A CANDIDATURES

Le local objet de l'appel à candidature dispose de 300 m² de surface de plancher. Selon les estimations d'Espaces Ferroviaires, il pourrait accueillir environ 10 praticiens.

Le local sera livré en coque brute avec les fluides en attente, conformément aux caractéristiques techniques de livraison du local détaillée en annexe 6.

Les aménagements intérieurs seront à la charge des preneurs. Le preneur pourra, le cas échéant, avec l'appui de l'URPS Médecins, de la Ville de Paris et de l'ARS, déposer des demandes de subventions auprès des partenaires financeurs. Des aides du Conseil Régional d'IDF pourront également être sollicitées, mais le plan de financement des candidats ne devra pas prendre comme hypothèse l'obtention d'une telle subvention.

Une présentation du panel des aides publiques se trouve en annexe 7.

Le local sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

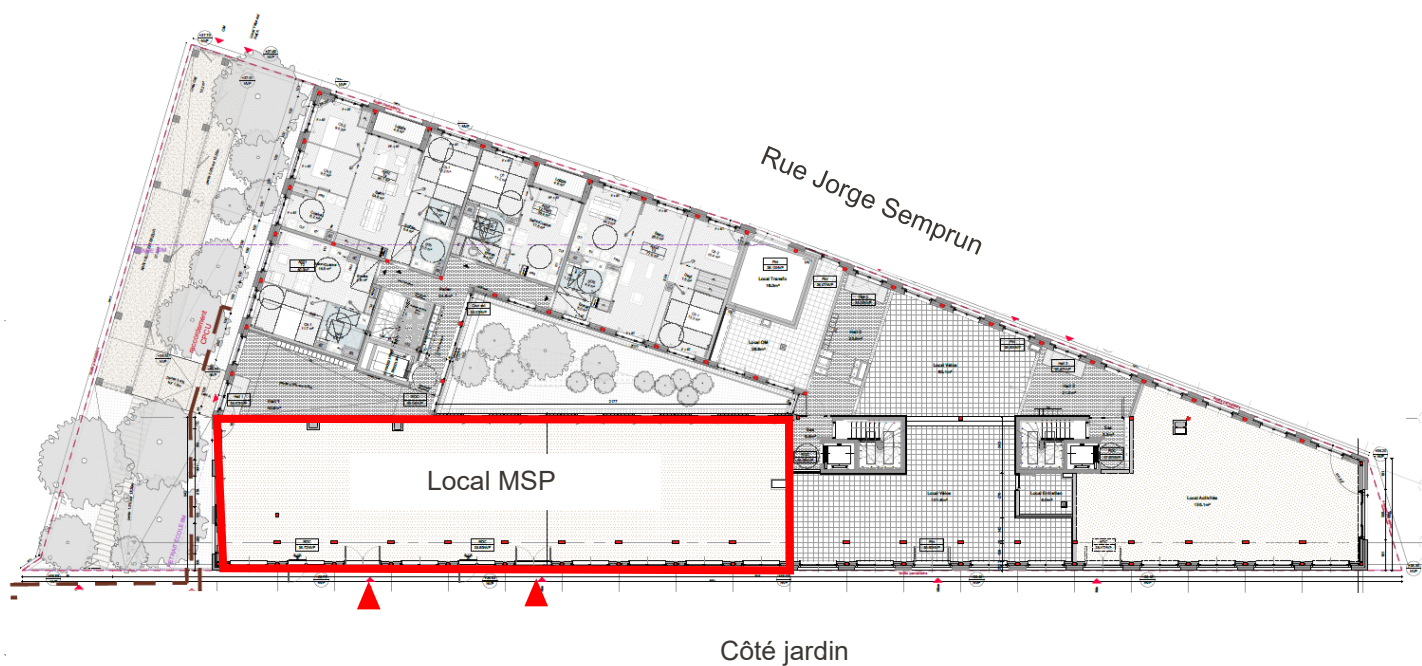
Le local ne comprend pas de place de stationnement. Toutefois, des parkings souterrains à proximité proposent des places (par exemple Q-Park Daumesnil).

Le classement du local dans le dossier de permis de construire est ERP (établissement recevant du public) de 5^e catégorie de type U : établissement de soins.

En complément, les candidats sont invités à consulter les annexes suivantes :

- + Annexe 3 : plan du local objet de l'appel à candidature

- + Annexe 4 : coupe transversale et coupe longitudinale sur locaux rez-de-chaussée
- + Annexe 5 : perspective du bâtiment



Plan RDC lot L7

Des exemples d'aménagement intérieur de MSP développées récemment sont consultables en annexe 8 pour aider les candidats à se projeter.

ARTICLE 5. CONDITIONS GENERALES DE L'OCCUPATION DU LOCAL

Le candidat pourra bâtir son offre en se positionnant soit sur :

- + une acquisition du local ;
- + une prise à bail du local.

5.1. SCENARIO ACQUISITION DU LOCAL

5.1.1. Montant d'acquisition du local

Le montant minimum d'acquisition du local de 300m² est de 1 150 000 €HT.

5.1.2. Autres dépenses

Les travaux intérieurs sont à la charge du preneur.

5.2. SCENARIO PRISE A BAIL DU LOCAL

5.2.1. Type de bail

Le type de bail n'est pas imposé. Les candidats préciseront dans leur offre le type de bail attendu, bail commercial ou bail professionnel.

5.2.2. Montant du loyer

Un loyer modéré sera pratiqué. Il est estimé à 280 € TTC/HC par m²/an.

Le montant prévisionnel annuel des charges est de 4200€ et la taxe foncière prévisionnelle est de 1400€.

Loyer payable mensuellement d'avance

Montant du dépôt de garantie : 1 mois de loyer H.T. HC

Loyer indexé annuellement en fonction de l'ILAT (indice des loyers tertiaires)

5.2.3. Autres dépenses et charges

Les preneurs du local s'engagent à fournir au propriétaire les attestations d'assurance liées à leurs activités et biens propres.

Les charges seront payées mensuellement et comprendront l'impôt foncier et Taxes du Grand Paris, la T.O.M, les consommations individuelles des fluides (eau froide), les charges générales du site (espaces verts etc...).

Les preneurs prendront en charge, pendant la durée du bail, l'entretien du site.

ARTICLE 6. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

6.1. CANDIDATS ELIGIBLES ET ACTIVITES RECHERCHEES

Cet appel à candidatures est ouvert à toute équipe de médecins ou professionnels de santé. La constitution du projet médical devra être cohérente avec les besoins du quartier et les structures déjà

existantes, telles que les CMP Eugénie Eboué et St-Eloi, ou encore le CSAPA la Corde Raide, situés à proximité, ainsi que divers acteurs associatifs dynamiques, notamment le centre social Relais 59 et plusieurs Centres Paris Anim'. L'étude d'impact santé, fait ressortir, des besoins particuliers sur la parentalité et la jeunesse, ce qui suppose à terme de tisser des liens avec l'école, la crèche et les acteurs du périscolaire.

Il est demandé aux candidats d'indiquer les professionnels nominativement identifiés au stade de l'appel à candidatures ainsi que le nombre de praticiens à terme.

Afin de bâtir leur offre, les candidats peuvent solliciter un accompagnement de :

- + **l'URPS médecins** (laura.morage@urps-med-idf.org et isabelle.fournel@urps-med-idf.org) qui pourra apporter à chaque candidat un appui au montage de son projet (conception architecturale, montage juridique, simulation financière, demandes de subventions ARS, appui au recrutement et mise en relation avec d'autres professionnels de santé) ;
- + **la direction de la santé publique de la ville de Paris - Equipe Paris Med'** (dsp-parismed@paris.fr) pour un appui sur le montage de son projet, la mise en relation avec d'autres professionnels de santé, la conception architecturale et les demandes de subventions Paris Med'.

6.2. DOSSIER DE CANDIDATURE

Un unique dossier comprenant les éléments demandés ci-après devra être déposé pour chaque candidature. Les éléments seront fournis en langue française.

Aucune indemnité ne sera versée aux candidats pour leur participation au présent appel à candidatures.

• **Éléments sur la structure candidate**

Identification du porteur de projet et de son équipe avec les Curriculum Vitae, modalités prévisionnelles de financement, présentation d'un prévisionnel de fonctionnement (secrétaire, assistant médical, type de structure).

• **Exposé du projet d'activités**

Cet exposé comprendra :

- + La description de l'organisation et de l'offre de soins proposée, de son intégration dans le contexte local, du type d'activités avec les spécialités médicales envisagées ;
- + La présentation de l'organisation de l'activité, de l'utilisation envisagée des locaux mis à disposition, des moyens humains (en compétence, en nombre de personnes et d'équivalent temps-plein), des tarifs pratiqués (préciser si conventionnement secteur 1 ou 2), du volume d'activité (en termes de nombre de consultations hebdomadaires assurées notamment) ;
- + La présentation du calendrier de déploiement de l'offre et de l'activité (en précisant la date d'ouverture du centre de santé et le programme de « montée en charge » qui pourra être progressif).

• **Exposé du bilan financier prévisionnel**

○ **Hypothèse d'acquisition**

Bilan financier prévisionnel pour le projet d'activité avec proposition d'acquisition, coûts d'exploitation et amortissement sur la durée de l'exploitation. Pour ce volet, les candidats pourront solliciter l'appui

conjoint de Direction de la santé publique de la ville de Paris et l'URPS Médecins. La première prise de contact peut se faire avec le Bureau des Partenariats pour l'Offre de Soins de la Ville de Paris à l'adresse : dsp-parismed@paris.fr (coordonnées ci-avant).

Formalisation d'un engagement sur une durée minimum d'établissement de soins (10 ans minimum si subvention ARS, 3 ans minimum avec l'obtention d'une aide de la Ville de Paris).

Comme indiqué ci-avant, ce bilan financier ne devra pas intégrer comme hypothèse l'obtention d'une subvention de la part de la Région Ile de France.

- **Hypothèse de prise à bail**

Bilan financier prévisionnel pour le projet d'activité avec proposition de loyers, coûts d'exploitation et amortissements sur la durée de l'exploitation.

L'opérateur devra en outre faire apparaître la durée d'occupation souhaitée.

Comme indiqué ci-avant, ce bilan financier ne devra pas intégrer comme hypothèse l'obtention d'une subvention de la part de la Région Ile de France.

- **Principes sommaires des aménagements intérieurs**

Une note détaillant les aménagements et équipements envisagés dans le local (taille des différents espaces et nature des travaux).

Les candidatures pourront être alimentées par toute information utile pour la bonne compréhension du dossier.

Le recours à un architecte pour établir un avant-projet sommaire, avec un budget travaux consolidé, n'est pas nécessaire au stade de la candidature et sera demandé à l'équipe lauréate.

6.3. DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS

6.3.1. Calendrier prévisionnel

Le déroulement est basé sur les étapes suivantes :

- + **5 mars 2026** : lancement de l'appel à candidatures
- + **1^{er} octobre 2026** : **remise des candidatures définitives**
- + **Octobre 2026** : analyse des candidatures sur la base des critères énoncés au 6.3.5 et commission technique (*composition prévisionnelle* : EFAC, ICF La Sablière, URPS et Direction de la Santé Publique de la Ville de Paris) qui présélectionnera les 3 meilleures candidatures en vue d'une audition par un comité de sélection.
- + **Début novembre 2026** : Comité de sélection
Ce comité sera présidé par l'EFAC et composé des représentants de tout ou partie des structures suivantes : ICF La Sablière, Mairie du 12^{ème}, l'URPS, ARS en observateur, Direction de la Santé Publique de la Ville de Paris et Assurance maladie.
Le comité de sélection statuera sur les candidatures auditionnées puis pourra soit désigner une équipe lauréate pour poursuivre le projet d'implantation d'une MSP, soit faute d'une proposition jugée satisfaisante, décider de déclarer l'appel à candidatures infructueux
- + **T1 2027** : Mise au point du projet et de la structure puis signature d'une promesse de BEFA (bail en l'état futur d'achèvement) ou de VEFA (vente en l'état futur d'achèvement)
- + **Fin avril 2027** : Livraison du local

6.3.2. Dépôt des candidatures

EFAC rappelle que sont attendues des candidatures avec des équipes médicales déjà constituées.

Afin de faciliter la constitution des équipes de médecins et professionnels de santé, les candidats peuvent solliciter l'URPS médecins et/ou la direction de la santé publique de la ville de Paris (art.6.1)

Le dossier des candidats devra être transmis par voie électronique aux adresses suivantes avec l'objet « Appel à candidature – MSP Les Messageries »,

- + Harmony.paulhe@espacesferroviaires.fr
- + Thibaut.calin@espacesferroviaires.fr

La période de candidature est ouverte du 5 mars 2026 au 1^{er} septembre 2026, jusqu'à 17h.

Seuls les dossiers complets et reçus avant la date limite de dépôt fixée ci-dessus seront examinés.

6.3.3. Questions

Toute question pourra être posée par voie électronique avant **fin juillet 2026** aux adresses suivantes :

- + Harmony.paulhe@espacesferroviaires.fr
- + Thibaut.calin@espacesferroviaires.fr

6.3.4. Critères d'analyse des candidatures

Les projets seront examinés puis sélectionnés sur la base des critères non hiérarchisés et non pondérés suivants :

- + Complétude de l'offre de soins proposés et cohérence de l'équipe médicale en lien avec les besoins du quartier et les structures déjà existantes ;
- + Proportion de nouveaux installants dans la composition de l'équipe ;
- + Cohérence de la proposition (en termes d'organisation de l'activité et de calendrier de déploiement du plan de « montée en charge » de l'activité notamment) et viabilité économique (Modalités économiques sur la totalité de la période en dépenses [Investissements, redevance proposée...] et recettes [chiffre d'affaires, subventions...]) ;
- + Respect des conditions générales d'occupation.

ANNEXES

Annexe 1 : Plan masse de Messageries 1

Annexe 2 : Synthèse de l'étude d'impact santé EIS et extrait du rapport final concernant la MSP

Annexe 3 : Plan du local objet de l'appel à candidature

Annexe 4 : Coupe transversale et coupe longitudinale sur locaux rez-de-chaussée

Annexe 5 : Perspective du bâtiment

Annexe 6 : Caractéristiques techniques de livraison du local d'ICF Habitat La Sablière

Annexes 7 : Présentation panel des aides publiques à l'installation et au fonctionnement

Annexe 7.1 : Règlement d'interventions – annexe 7 protocole ARS URPS

Annexe 7.2 : Règlement d'interventions Région IDF

Annexe 7.3 : Cahier des charges du dispositif Paris Méd' de la Ville de Paris

A noter que dans le 12^e arrondissement, actuellement classé par l'ARS en Zone d'Action Complémentaire, la Ville de Paris propose des aides financières d'un montant plancher de 15 000 € par équivalent temps plein de professionnel de santé conventionné en secteur 1 ou exerçant strictement aux tarifs conventionnels

Annexe 8 : Exemples d'aménagement intérieur de MSP